



Wallonie

COMMUNE DE BERLOZ

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Olivier XHONNEUX pour la s.a. IMMOBEL ayant établi ses bureaux rue de la Régence 58 à 1000 BRUXELLES.

Le terrain concerné est situé rue du Brouck à Berloz et cadastré 1^{ère} division, section A, n°890E3/partie.

Le projet consiste en la construction de 3 habitations et présente les caractéristiques suivantes : écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation (3 habitations sur 2 lots, terrasses à moins de 2m de la limite latérale, surfaces des volumes secondaires à toiture plate supérieures à 20m², modification du relief du sol à moins de 2m des limites latérales, surcharge du terrain de plus de 30 cm, emplacement des haies de clôture).

Le dossier peut être consulté pendant les jours d'ouverture de l'administration, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (tél. 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 février au 4 mars 2019 au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@berloz.be.